

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Séance du Collège du 2 avril 2020

Le 2 avril 2020, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance organisée au moyen d'une conférence téléphonique dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 et le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014.

Participaient à cette séance les membres du Collège suivants :

Membres titulaires : Denis RAPONE, Laurence FRANCESCHINI, Brigitte GIRARDIN, Alain LEQUEUX, Bernard TRANCHAND, Monique ZERBIB ; Louis de BROISSIA ; Marcel ROGEMONT.

ORDRE DU JOUR

Présentation des nouveaux marchés ; référencement de l'offre légale ; approbation du relevé de conclusions de la séance du Collège du 20 mars 2020.

La séance du Collège est ouverte par un message électronique du Président envoyé aux membres à 11h03.

POINTS ABORDÉS

Présentation des nouveaux marchés

La secrétaire générale présente, aux fins d'information du Collège, un premier marché public dont l'objet est la réalisation d'une étude quantitative visant à mesurer l'impact du confinement sur les pratiques de consommation de biens culturels dématérialisés.

Elle soumet à l'avis du Collège un second marché public dont l'objet est la réalisation de prestations techniques visant à l'élaboration d'outils numériques interactifs pour la présentation d'une cartographie de la veille internationale et d'une cartographie de l'écosystème du piratage.

Ouverture des votes sur ce second marché, par un message du Président transmis aux membres par voie électronique à 11h36, pour une durée de 15 minutes

Votes exprimés : 7

Votes favorables : 7

Le Président fait part des résultats à l'ensemble des membres du Collège et constate que l'avis du collège sur ce second marché est favorable à l'unanimité des votes exprimés.

Référencement de l'offre légale

La secrétaire générale soumet à l'approbation du Collège une liste d'offres entrant dans le périmètre d'observation délimité par l'article 5 de l'annexe de la délibération n° 2017-06 du 13 juillet 2017 et qui répondent aux critères d'observation fixés par l'article 6 de ladite annexe. Est proposé le référencement par l'Hadopi de 26 nouveaux sites et services apparaissant respectueux des droits de propriété intellectuelle dans les domaines du *podcast*, de la télévision de rattrapage, de la vidéo à la demande, du jeu vidéo, du livre numérique et de la musique.

En outre, les membres du Collège sont informés du déréférencement par l'Hadopi de 19 sites et services qui ont cessé leur activité ou qui ne répondent plus aux critères d'observation fixés par l'article 6 de l'annexe précitée.

Ouverture des votes sur le référencement des 26 nouveaux sites et services, par un message du Président transmis aux membres par voie électronique à 11h50, pour une durée de 15 minutes

Votes exprimés : 7

Votes favorables : 7

Le Président fait part des résultats à l'ensemble des membres du Collège et constate que le référencement des 26 nouveaux sites et services proposé est approuvé à l'unanimité des votes exprimés.

Approbation du relevé de conclusions

Ouverture des votes, par un message du Président transmis aux membres par voie électronique à 11h59, pour une durée de 15 minutes

Votes exprimés : 7

Votes favorables : 7

Le Président fait part des résultats à l'ensemble des membres du Collège et constate que le relevé de conclusions de la séance du 20 mars 2020 est approuvé à l'unanimité des votes exprimés.

La séance du Collège est close par un message électronique du Président envoyé aux membres à 12h07.

Le 23 avril 2020
Denis RAPONE